

COURRIEL

Montréal, le 05 octobre 2016

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 5650 avenue Royalmount,
8148 à 8190 chemin Devonshire, Ville Mont-Royal, Montréal**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 2 août dernier, concernant l'objet précité.

Pour l'adresse 8180 chemin Devonshire, vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction, 30 janvier 1995, 2 pages.
2. Rapport d'inspection, 19 janvier 1995, 3 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Pour les autres adresses, après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : **Nezha Boumchagdidin**
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636 #241
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec)
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : Nezha.Boumchagdidin@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca



Direction régionale de
Montréal et de Lanaudière

5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9
Tél.: (514) 873-3636
Télécopieur: (514) 873-5662

RECOMMANDÉ

Montréal, le 30 janvier 1995

AVIS D'INFRACTION

Standard Mechanical Systems Limited
306, Place d'Youville
Bureau A-10
Montréal (Québec)
H2Y 2B6

N/Réf. : 7610-06-01-0272801

Objet : Gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone
au 8180, chemin Devonshire, bureau 5B à ville Mont-Royal

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 19 janvier 1995 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au règlement :

1. - Registre de récupération ou de recyclage de substances appauvrissant la couche d'ozone non complété;
- Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone
. article 20

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 27 février 1995.



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : 7610-06-01-0272801


Le 30 janvier 1995

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur André Dufresne au (514) 873-7258.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Art. 53-54



Pierre Robert
Directeur régional adjoint - Environnement

PR/AM/lg



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0272801 Date d'inspection: 95 10 19
A M J

1. Identification

Heure: Arrivée: 14h00 Inspecteur/Inspectrice: ANDRÉ MÉNARD
Départ: 14h30 Accompagné(e) de : _____

Identification de l'intervenant

Nom de l'entreprise (raison sociale): STANDARD MECHANICAL SYSTEMS LIMITED

Adresse du lieu inspecté	Adresse postale (si différente)
<u>8180, chemin Devonshire</u>	<u>Art. 53-54</u>
<u>Ville Mont-Royal, Québec</u>	
<u>suite 5B, 2^e étage</u>	
<u>H4B 2K3</u>	

Nom du propriétaire: _____

Personne(s) rencontrée(s): Art. 53-54

Fonction: _____ #tél.: Art. 53-54

Motif de la visite: inspection plainte vérification de rapports

Plaignant/Plaignante: Rencontré(e) oui non

Nom et adresse	Téléphone

• Pièces annexées (nombre): Photos _____ Croquis _____ Plans _____ Cartes _____

• Échantillons prélevés: oui non
 produits d'aérosol mousse plastique réfrigérant solvant
 autre(s) échantillon(s): _____
(voir section pertinente)

• Autres pièces annexées (précisez): _____

Buts: Inspection programmée visant à vérifier si l'entreprise respecte les dispositions du Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone.



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-0272801 Date d'inspection: 95, 01, 19
A M J

SOUS-SECTION C2

- Récupération / recyclage (art. 12, 13, 15 et 16)

No licence (Régie du bâtiment du Québec): inspecteur 456348 Expiration: inspecteur 19 Nov. 95
Nombre de frigoristes ? 5
Nombre de camions de service: 5

LISTE DES MODÈLES D'APPAREILS

Modèle	Fournisseur	Propriété *
Art. 53-54	Art. 53-54	L A
Art. 53-54		L A
Art. 53-	Art. 53-54	L A
		L A

* L: Location
A: Achat

Substance(s) récupérée(s): recyclée en atelier recyclée sur place recyclée ailleurs

- Registre (art. 20 et 21)

Registres tenus: oui non Registres conformes: oui () non ()

Numérotation: _____
No du dernier No du premier Total

Période couverte: du _____ au _____

SUBSTANCE(S) RÉCUPÉRÉE(S)

Nom	Quantité moyenne par registre
R22	

- Nombre moyen de travaux mensuels sur des installations ayant une puissance de réfrigération de deux tonnes (2TR) ou plus: _____

Programme de reprise des contenants vides: oui (✓) non () *consignés*

Nombre de travaux de récupération effectués pour la période: _____



RAPPORT D'INSPECTION

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone

N°/Référence: 7610-06-01-6272801

Date d'inspection: 95/01/19
A M J

3. Conclusion

Cette entreprise effectue des travaux de récupération ou de recyclage sur des systèmes de climatisation et réfrigération ayant une capacité supérieure à 2 TR. L'entreprise possède deux machines pour effectuer ces travaux. Elle achète de plus, des contenants qui sont consignés (dépot - 25\$). J'ai vu ces contenants sur les lieux. Elle ne complète pas de registre de récupération ou de recyclage, bien qu'elle a en main un registre acheté de la cie Art. 53-54. Dérégation → ART. 20 → RSACO (si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

4. Recommandations

Émettre un avis d'infraction à l'entreprise pour dérogation à l'article 20 du Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone. Registre de récupération ou de recyclage non complété.

(si nécessaire, utiliser d'autres pages pour compléter)

5. Vérification

Inspecté par:

André Ménard

(chargé de projet)

(signature)

95/01/24

A M J

(coéquipier)

(signature)

1 1

A M J

Vérifié par:

ANDRÉ DUFRESNE

(nom)

(signature)

95/01/26

A M J

Commentaires du vérificateur: